

TA+ : Quand il s'agit de redonner aux salariés, certains préfèrent voter CONTRE !



1^{er} octobre 2026 – IL– Orange France Siège

+100 % sur le compte TA+ : une proposition simple et concrète !

Lors de la dernière séance du CSE OFS ce jeudi 24 septembre 2026, une proposition portée par les élus CFE-CGC Orange visait à **doubler les montants du compte TA+ dès le 1^{er} octobre 2026**.

Notre proposition simple et claire :

Classification	TA+ actuel	TA+ proposé par la CFE-CGC Orange
A	700€	1 400€
B	1 750€	3 500€
C	1 600€	3 200€
D	1 500€	3 000€
Dbis	1 400€	2 800€
E	1 280€	2 560€
F	1 200€	2 400€
G	790€	1 580€

L'objectif était de permettre aux salariés de bénéficier davantage des budgets des Activités Sociales et Culturelles.

ET POURTANT... [LA NOUVELLE MAJORITE HETEROCLITE AU CSE OFS](#) A VOTÉ CONTRE.

Oui, **contre le doublement du TA+**. Alors que le pouvoir d'achat reste une préoccupation majeure pour les salariés, nous considérons qu'une question mérite d'être posée : **pourquoi refuser une augmentation aussi importante du TA+**, qui plus est quand les finances du Comité le permettent ?

En effet, lors de la [séance extraordinaire du 30 juin 2026](#), pour la 7^{ème} année consécutive, les comptes du **CSE Orange France Siège** étaient approuvés sans réserve par les Commissaires Aux Comptes. En plus d'être le plus généreux des CSE de l'UES Orange, nous avons également constaté qu'il était le mieux géré car il cumulait des **réserves de près de 7,5 millions d'euros** auxquelles s'ajoutent les subventions 2026. Cet argent « épargné », fruit d'une gestion rigoureuse de vos élus CFE-CGC Orange depuis près de 10 ans devait ainsi permettre à chacun d'entre vous de **bénéficier de subventions supplémentaires**.

Or 3 mois après et 'ayant rien vu venir de la nouvelle majorité en place, les **élus CFE-CGC Orange** ont pris leurs responsabilités en proposant ce **doublement du TA+ !**

? Les salariés sont-ils les grands perdants de ce vote ?

C'est la question que nous voulons poser.

Le budget des Activités Sociales et Culturelles a vocation à bénéficier aux salariés.

Chaque euro qui peut être redistribué sous forme de prestations ou d'aides doit faire l'objet d'un débat transparent entre les élus.

Nous pouvons évidemment discuter des modalités, de la soutenabilité budgétaire ou de la répartition des aides.

Mais lorsque l'on propose concrètement de **doubler les montants disponibles pour les salariés**, voter contre signifie mécaniquement que cette augmentation ne sera pas accordée dans les conditions proposées.

Car derrière une délibération du CSE, il y a une réalité très concrète :

- 1 400 € au lieu de 700 €,
- 3 500 € au lieu de 1 750 €,
- 3 200 € au lieu de 1 600 €,
- 3 000 € au lieu de 1 500 €,
- Etc...

Pour les salariés qui auraient pu bénéficier de ces montants supplémentaires, la différence n'est pas symbolique.



Notre bilan ASC depuis 2015

Vous avez bénéficié d'une augmentation de subvention de :

- + 83% sur votre TATOU
- + 90% pour Noël
- + 34% sur vos titres restaurant
- + 450 € d'abondement exceptionnel en 2022
- + 900 € d'abondement exceptionnel en 2023

Vous reverser régulièrement les restes des budgets non consommés des années précédentes est un engagement que les élus CFE-CGC Orange au CSE avait pris auprès des salariés.



Cette bonne gestion permettait un versement exceptionnel supplémentaire de 1 600 euros pour chacun d'entre vous.

Cette décision avait été proposée par les élus CFE-CGC Orange et validée lors de la séance extraordinaire du CSE n°36 du 28 octobre 2025 dans l'attente de la clôture des comptes. Maintenant que ceux-ci ont été validés et approuvés à l'unanimité des élus, les réserves auraient dû vous être redistribuées.

Cette proposition de **doublement du TA+** s'inscrit pleinement dans notre politique de reversement des budgets non consommés aux salariés. Le **coût de ce doublement du TA+** s'élève à **4,5 millions d'euros** et donc largement finançable avec les réserves actuelles du CSE OFS.

Hélas la nouvelle majorité hétéroclite désormais en charge de la gestion de votre CSE depuis le mois de février a préféré mettre en place un projet qui vise à reverser une partie de vos subventions au CSEC, à des partenaires tiers ou à la Direction en remutualisant certaines prestations et en sous-traitant de nombreuses missions dévolues logiquement aux secrétaires et trésoriers (comptabilité, informatique, gestion...). Des montants avoisinant près de **30% du budget, soit près de 3 millions d'euros**, qui vont s'évaporer dans des frais de gestion inutiles ou non justifiés et qui ne vous reviendront pas.

L'argent des ASC doit revenir aux salariés

Le débat sur les ASC ne doit pas devenir un débat entre organisations syndicales.

Il doit rester centré sur une question essentielle : **Comment utiliser au mieux le budget ASC du CSE OFS au bénéfice des salariés ?**

La CFE-CGC Orange avait fait une proposition chiffrée et immédiatement compréhensible : **doubler les montants du TA+ à compter du 1^{er} octobre.**

La majorité hétéroclite a voté contre alors qu'elle affirme vouloir redistribuer les sommes que nous aurions volontairement thésaurisé au cours de nos 10 années de gestion.

Nous assumons de poser publiquement la question :

QUELLE EST LA JUSTIFICATION DE CE VOTE ?

Les salariés ont le droit de savoir :

- Pas de polémique inutile,
- Pas de promesses,
- Pas de communication politicienne.

Des chiffres. Un vote. Une conséquence concrète pour les salariés.

Les salariés méritent mieux que des postures syndicales.

Le budget ASC doit d'abord servir les salariés !



**CHOISISSEZ
CEUX
QUI
AGISSENT !**



Xavier PODEVIN
Michel CARLIER
Anne LEFRANS
Cédric DEPOUTOT
Sylvia PETRIZ
Grégory HANNEQUIN
Audrey GOUYON

cfecgc-orange.org

Pour recevoir nos publications : <https://cfeora.org/S0iLels>

Pascal PIRON
Fatima HAMADI
Houda JAMILI
Gautier DELAGARDE
Aude ROUSSEL
Xavier MIRALTO
Catherine ALLEAU-VAUDELEAU
Kathleen BEAUDE

